

# Contrat Territorial Chavanon

## Bilan d'activité des 5 années du contrat territorial 2015-2019



CHAVANON  
COMBRAILLES  
& VOLCANS  
COMMUNAUTÉ



CHAVANON  
EN ACTION  
Contrat territorial

Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans

Pole de Bourg Lastic : 4 route de Tulle, 63740 Bourg-Lastic

Tél: 04 73 21 88 68

L'objectif de ce document est de proposer une synthèse des activités menées entre février 2015 et décembre 2019 sur les milieux aquatiques, par le technicien rivière sur le territoire de Chavanon Combrailles et Volcans sur le bassin versant du Chavanon.

Pour rappel, le poste est porté par la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans et la Communauté de communes Haute Corrèze Communauté avec un temps de travail respectif de 0,6 ETP et 0,4 ETP.

L'essentiel de la mission s'est tourné les 3 grands objectifs du contrat territorial Chavanon détaillés ci-dessous :

- Suivi de l'état des cours d'eau
- Accompagnement des travaux pluriannuels de gestion des milieux aquatiques
- Contacts avec les partenaires, sensibilisation et information

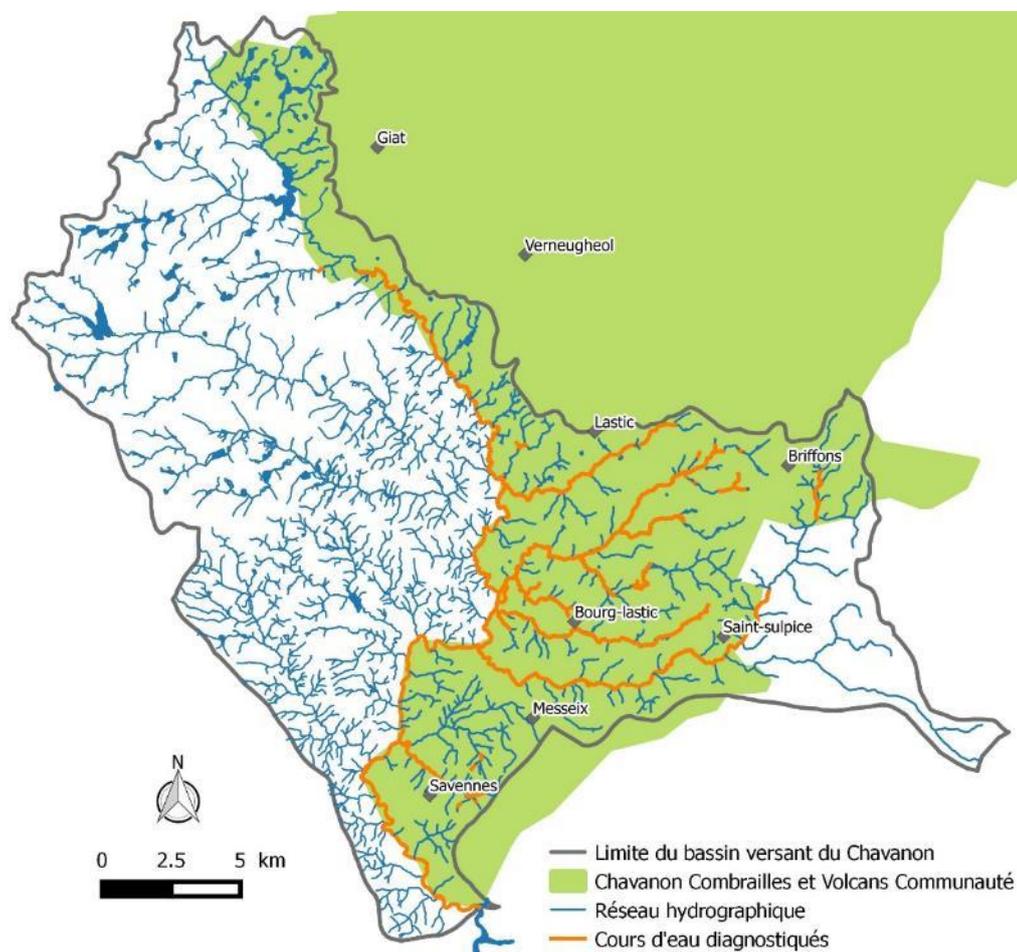
Répartition définie par cours d'eau principaux : 73,5 kilomètres côté Corrèze et 94,7 kilomètres côté Puy de Dôme (26,5 kilomètres étant communs aux 2 départements).

## I. LE SUIVI DE L'ÉTAT DES COURS D'EAU

### I.1 Etablissement de diagnostics précis, visites de terrain, cartographie

-Parcours des 111,7 kilomètres de cours d'eau dont 93,1 kilomètres de cours d'eau principaux (Ramade, Chavanon, Ruisseau de la Malpeire, Ruisseau de Cornes, Eau du Bourg, Clidane et Béal des Roziers) et 18,6 kilomètres de plus petits affluents (Lample, Prestieux...).

-Certains linéaires de cours d'eau ont été parcourus plusieurs fois pour constater des évolutions ou faire du suivi.



Carte de localisation des secteurs prospectés

## I.2 Surveillance continue de points singuliers : ouvrages, travaux récents, vidange d'étang, etc.

-Suivi des secteurs après travaux (suite à la restauration de ripisylve, la lutte contre les invasives, le remplacement d'ouvrages...)

-Suivi de certains ouvrages infranchissables (Ramade 00, Ramade 01...)

-Suivi des vidanges du plan d'eau Willy Marbut (Briffons) et des 5 plans d'eau de l'affluent de Coignet (Bourg Lastic)



*A gauche : Plan d'eau Willy Marbut après vidange, à droite : matériel de pêche pour la vidange des étangs de l'affluent du Coignet*

-Suivi de l'abaissement du niveau d'eau du barrage EDF sur le Chavanon en vue du déclenchement de la pêche électrique de sauvetage et de la végétalisation en amont du barrage EDF



*En haut : barrage avant vidange, en bas : barrage pendant vidange, à droite suivi des hauteurs d'eau au niveau du pré barrage*

### I.3 Caractérisation de l'état des cours d'eau : Pêches électriques, prospection moules perlières...

- Pêches électriques d'inventaire dans le cadre du suivi du contrat territorial (5 stations) sur la Ramade, le Chavanon, l'Eau du Bourg et la Clidane en 2016, 2017 et 2019
- Pêche électrique de sauvetage avant travaux sur le Ruisseau de Cornes 2 en 2017 et une en 2019, sur la Clidane en 2017 et 2018 et sur le Chavanon en 2017.



Gauche : pêche électrique d'inventaire sur la Ramade (2017), droite : pêche électrique de sauvetage sur le Ruisseau de Cornes

- Pêche électrique d'inventaire sur le Malpeire avec l'APPMA de Bourg Lastic et Fédération de pêche du Puy-de-Dôme en 2018
- Prospection Moules perlières sur le Chavanon, la Ramade et le Malpeire avec Limousin Nature Environnement et le PNR de Millevalches en Limousin en 2015 et 2016



Gauche : prospection Moules Perlières sur la Ramade en 2016, droite : Truites et Chabots du Malpeire

- Prospection écrevisse à pattes blanches avec la Maison de l'Eau et de la Pêche de Corrèze sur la Clidane en 2018



Gauche : écrevisse à pattes blanches observée sur un affluent de la Clidane, droite : nasse d'inventaire posée sur la Clidane

## II. L'ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX PLURIANNUELS DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

### II.1 Gestion administrative, réglementaire et financière : réalisation du dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) préalable, établissement des budgets prévisionnels, gestion des subventions (dossiers de demande et de solde), rapports d'activités, etc.

- Rédaction du document préalable à la déclaration d'intérêt général et autorisation au titre de la loi sur l'eau et lancement de l'enquête publique.

Coût total de la procédure DIG : 9 466,31 € TTC (1 670,46 € TTC pour frais de commissaire enquêteur, 7 417,63 € TTC pour les frais d'annonces légales et 378,22 € TTC pour les frais d'impression)

Financement 20 % reste à charge pour les collectivités et 80 % de subventions dont :

60% Agence de l'Eau Adour Garonne et 20% Conseil départemental du Puy de Dôme.

Reste à charge partagé entre les deux collectivités soit 10% chacun soit 9 49,63 € TTC

- Gestion des subventions propres au poste de technicien et aux travaux "rivière" portés par la Communauté de communes.

- Assistance de montage des dossiers pour des particuliers (mise aux normes d'étang, candidatures appel à projet continuité écologique, projets agricoles...)

- Assistance des propriétaires pour le dépôt de déclaration au titre de la loi sur l'eau en vue de travaux (arasement seuil, aménagement de franchissement...)

- Marchés publics et visite de chantier avec les entreprises

CHAVANON EN ACTION  
Contrat Territorial

Contrat Territorial Chavanon  
2015-2019

Dossier de demande de déclaration d'intérêt général

Document réalisé avec la participation financière de :

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE  
Puy-de-Dôme LE DÉPARTEMENT  
BASSIN ALIÉNORAIS LIMOUSIN  
COÛREZE LE DÉPARTEMENT

Communauté de communes Sloulet Chavanon  
4 route de Tulle, 63740 Bourg-Lastic  
Tel: 04 73 21 88 68 Fax: 04 73 21 79 41  
Email : cde-com-sloulet@wanadoo.fr

Communauté de communes du Pays d'Eygurande  
ZAC du Vieux Chêne, 19340 Monestier-Altierines  
Tel: 05 55 94 37 86 Fax: 05 55 94 37 94  
Email : comcompayseygurande@wanadoo.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SLOULET-CHAVANON  
ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'EYGURANDE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DECLARATION D'INTERET GENERAL

PROGRAMMATION DU CONTRAT TERRITORIAL  
CHAVANON 2015-2019

Une enquête publique, d'une durée de trente-six (36) jours consécutifs, est ouverte du lundi 19 août 2016 au lundi 5 septembre 2016 inclus, sur la réalisation d'une déclaration d'intérêt général pour les travaux sur les cours d'eau du bassin versant de Chavanon dans le cadre de la programmation du contrat territorial Chavanon des Communautés de communes Sloulet - Chavanon et du Pays d'Eygurande. L'enquête est ouverte sur deux départements du Puy-de-Dôme et de la Corrèze.

Un dossier et un registre d'enquête établis sur feuilles non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, au siège de la Communauté de communes Sloulet - Chavanon et au siège de la Communauté de communes du Pays d'Eygurande, lieux de permanence désignés du commissaire enquêteur aux horaires hebdomadaires ci-dessous :

- Communauté de communes Sloulet - Chavanon : du lundi au vendredi, de 9 heures à 18 h 30 et de 19 h 30 à 17 h 30 ;  
- Communauté de communes du Pays d'Eygurande : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 heures.

Un dossier informatif sera également disponible dans chacune des mairies concernées par le projet, aux horaires habituels d'ouverture des bureaux de ces mairies : Aix, Eygurande, Feil, Lamoignon-Hauts, Loucheprie-Feyt, Merlines et Monestier-Merlines pour le département de la Corrèze ; Bourg-Lastic, Brive, Lastic, Mesnac, Saint-Genès-près-Briouat, Saint-Sulpice, Sennes et Verneuilhoul, pour le département du Puy-de-Dôme.

Le dossier est également téléchargeable sur le lien suivant : <https://drive.google.com/open?id=1QDSE-wC7yM7D7yWjWjYV2XW8>

Toutes les informations peuvent être demandées auprès du président de la Communauté de communes Sloulet - Chavanon, 4, route de Tulle, 63740 Bourg-Lastic, et auprès du président de la communauté de communes du Pays d'Eygurande, ZAC du Vieux Chêne, 19340 Monestier-Merlines et par courriel à l'adresse suivante : [cde-com-sloulet@wanadoo.fr](mailto:cde-com-sloulet@wanadoo.fr)

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication ou dossier d'enquête publique auprès des Communautés de communes mentionnées ci-dessus, dès la publication de l'arrêt d'ouverture de l'enquête.

M. Alain HOBINGER, intitulé du ministère de la Défense, est désigné commissaire enquêteur titulaire. Son suppléant est M. Pierre MATHALON, ingénieur.

Le commissaire enquêteur recevra le public :

- à la Communauté de communes du Pays d'Eygurande :  
- le 12 août 2016, de 8 h 30 à 11 h 30 ;

PROGRAMME 2013/2018

Appel à projets  
Continuité écologique  
7 mars / 31 décembre 2016

Fiche de candidature

RÉINITIALISER LE FORMULAIRE

ÉLÉMENTS ADMINISTRATIFS

Nom du maître d'ouvrage : Commune de Briffons

Façon sociale : Commune de Briffons

N° SIRET : 21630053300017

Adresse complète : Le Bourg, 63820 Briffons

Téléphone : 04 73 22 02 43 E-mail : [mairie.briffons@wanadoo.fr](mailto:mairie.briffons@wanadoo.fr)

Nom du propriétaire de l'ouvrage : Commune de Briffons

Localisation de l'ouvrage : Buse sur cours d'eau

- Département/Commune : Briffons

- Nom du cours d'eau : Clidane

Existence d'un droit d'eau :  Non  Oui - si oui, j'ajoute copie du courrier de renoncement au droit d'eau adressé à la DDT

Appel à projets 7 mars / 31 décembre 2016 1/3

Gauche : première page du Dossier de Déclaration, centre : avis d'enquête publique dans le journal la Montagne de 15/07/2016, droite : fiche de candidature pour l'appel à projet continuité écologique de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

## II.2 Participation aux travaux :

### II.2.a Retraits des déchets :

*Opérations menées avec le chantier d'insertion professionnel sans dépenses directes*

- Retrait de déchets du Béal des Roziers (retraits de plastiques, de pneus et de déchets métalliques : carcasses de véhicules et de matériels électroménagers sur 250m de long) en 2015
- Retrait de déchets de l'Eau du Bourg (retrait de pneus et déchets sur 800m de long) en 2015
- Retrait de déchets du ruisseau de Cornes (retraits de plastiques, de pneus et de déchets électroménagers...) en 2016



*Gauche : collecte sur le Béal des Roziers, centre : collecte sur l'Eau du Bourg, droite : collecte sur le Ruisseau de Cornes*

### II.2.b Lutte contre les espèces invasives :

*Opérations menées avec le chantier d'insertion professionnel sans dépenses directes*

- Lutte contre les espèces invasives le long de l'Eau du Bourg (arrachage de balsamine de l'Himalaya sur 3300 ml et sur plusieurs foyers représentant 800 m<sup>2</sup>) et le long du Ruisseau de Cornes (foyer de 50m<sup>2</sup>) pour les années 2015, 2016 et 2017.



*Avant / après arrachage d'un foyer de Balsamine*

En 2015 (1,86 km de cours d'eau restaurés)

- 360 mètres linéaires sur la Ramade
- 900 mètres linéaires sur l'Eau du Bourg et retrait d'embâcles ponctuellement
- 600 mètres linéaires sur le Béal des Roziers



*Gauche : retrait d'embâcle en cours du l'Eau du Bourg, droite : embâcle retiré sur l'Eau du Bourg*

En 2016 (2,49 km de cours d'eau restaurés)

- 300 mètres linéaires sur la Clidane et étang Willy Mabrut avec la Commune de Briffons
- 1230 mètres linéaires sur la Ramade
- 960 mètres linéaires sur l'Eau du Bourg et retrait d'embâcles ponctuellement



**BOURG-LASTIC**

### Le chantier d'insertion entretient les rives

Le chantier d'insertion de Sioulet Chavanon existe depuis 2010. Dominique Baillet, son responsable, encadre les salariés. Les actions menées pour favoriser l'insertion des publics en difficulté sur le territoire sont coordonnées par Vincent Gardet, agent de développement social de la communauté de communes. Le travail avec le chantier d'insertion valorise le patrimoine public : entretien des espaces verts, des chemins balisés, valorisation de la forêt, travail dans les bâtiments publics.

**Nouvelles compétences**  
Depuis le recrutement de Pierre Peyrard, technicien de rivière, qui a pour mission la gestion coordonnée de la ressource en eau, les salariés du chantier d'insertion développent d'autres compétences. Dès le printemps, ils aident le technicien dans les travaux d'entretien des rives et des lits des cours d'eau.

L'eau du bourg, le Chavanon, la Ramade ont déjà profité des efforts des salariés du chantier. Après une coupe de bois, ils ont nettoyé une parcelle en amont du plan d'eau de la Piscine ; ils aident à lutter contre une belle plante invasive, la balsamine de l'Himalaya qui se plaît en bordure des cours d'eau. Dans la Ramade, ils ont eu à couper, puis sortir de l'eau des troncs, des souches, des arbres entiers qui nuisent au transit sédimentaire et ils ont aussi rendu les rives plus accessibles.

En collaborant à la préservation de la bonne qualité de l'eau, les salariés du chantier d'insertion participent au maintien d'un cadre de vie agréable dont bénéficient le territoire et ses habitants. ■

**RESSOURCE EN EAU** Les salariés du chantier d'insertion apprennent aux côtés de Pierre Peyrard, technicien de rivière de Sioulet Chavanon. Ils sont ici aux prises avec les arbres qui entravent le courant de la Ramade à Verlhugues.

*Gauche : entretien de ripisylve avec aide de la commune de Briffons, droite : article La Montagne du 23/06/2016*



*Avant / Après éclaircie de saules sur la Ramade*



*Avant / Après le retrait d'un chablis d'épicéa sur l'Eau du Bourg*

En 2017 (4,28 km de cours d'eau)

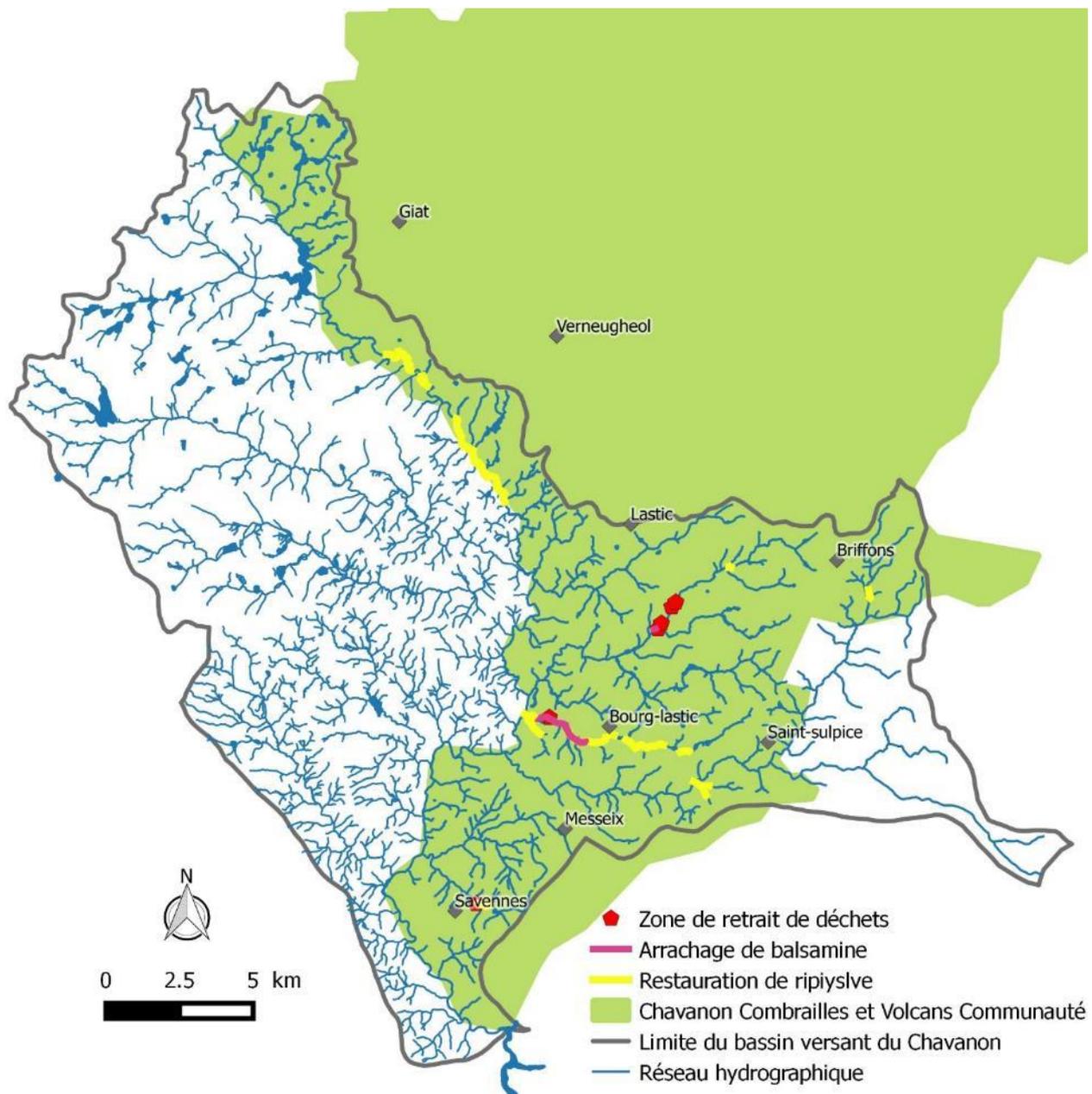
- 1010 mètres linéaires sur des petits affluents de la Clidane
- 1750 mètres linéaires sur la Ramade avec sur certaines parcelles une aide des propriétaires
- 1520 mètres linéaires sur l'Eau du Bourg et ses petits affluents



*Gauches : Ramade avant intervention / droites : Ramade après intervention*



*Interventions sur les petits affluents*



*Carte de localisation des secteurs d'intervention*

## II.2.d *Restauration de la continuité écologique*

-Effacement d'un ancien seuil sur la Ramade (Ramade01) manuellement avec le chantier en 2015 (création d'une première échancrure) puis en 2016 (pour l'effacement total)



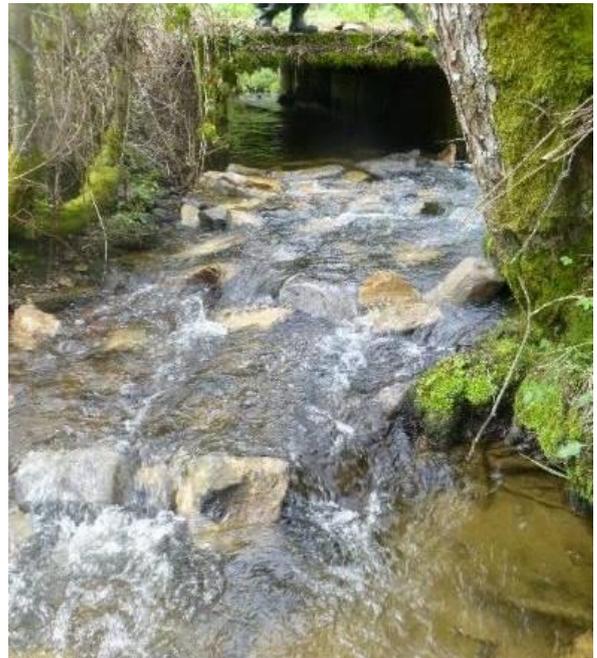
*Avant / après démantèlement*

-Effacement d'un ancien seuil sur la Ramade (Ramade00) manuellement 300 mètres à l'aval de Ramade01 (restauration de la continuité écologique par déplacement de blocs) avec le chantier en 2016



*Haut gauche : avant travaux, haut droit : pendant travaux, bas gauche : après travaux à l'étiage, bas droite : après travaux en hautes eaux*

- Aménagement par mise en place de micro seuils en aval de l'ouvrage communal de Bourg Lastic afin de rehausser la ligne d'eau dans le dalot (Eau du Bourg 02 / ROE : 77731) en 2017. Les matériaux ont été apportés par la commune à l'aide de leur tractopelle, les blocs ont été disséminés et agencés avec le chantier d'insertion professionnel



*A gauche : faible lame d'eau rendant impossible le franchissement piscicole dans l'ouvrage / A droite : mise en place d'une rampe en enrochement franchissable pour la faune piscicole qui assure une ligne d'eau de 20 centimètres dans l'ouvrage.*

- Création d'une échancrure sur un seuil sans usage sur la Ramade en régie en 2018



*Avant/après l'intervention vue depuis l'aval*



*Avant/après l'intervention vue depuis l'amont*

## II.3 Suivi des entreprises pour les opérations:

### II.3.a Restauration de la continuité écologique

- Remplacement de la buse de Combas infranchissable pour la faune piscicole par un pont à fond ouvert (Cornes 07 / ROE : 69473) en 2017, rôle d'Assistant Maitrise d'Ouvrage

Maitrise d'ouvrage : Commune de Briffons

Maitre d'œuvre : Ingerop

Montant de l'opération : 102 350,71 € TTC (appel à projet de l'Agence de l'Eau Adour Garonne)



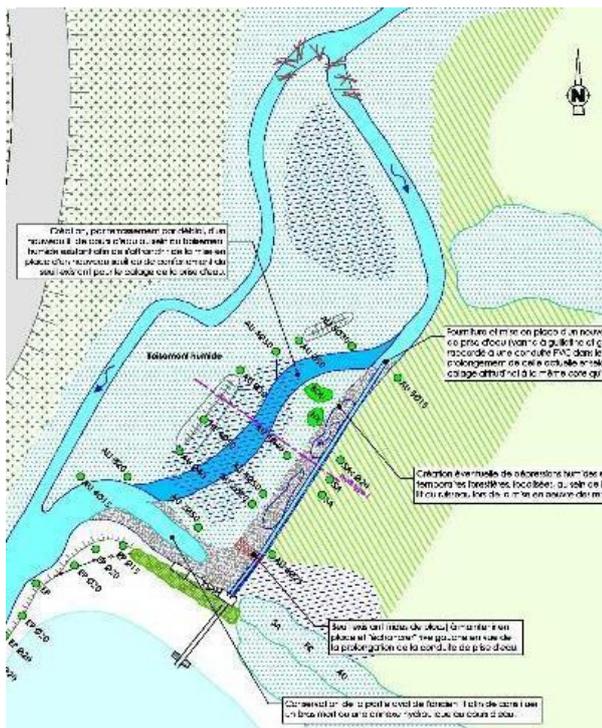
A gauche : buse de Combas avec sa chute 65 cm / A droite : remplacement par un pont à fond ouvert

- Effacement d'un seuil et mise en place d'une prise d'eau au fil de l'eau pour l'étang Lafont (Cornes 05 / ROE : 89870) avec remise du Ruisseau de Cornes dans son talweg, en 2017, rôle de Maitre d'œuvre.

L'ancienne prise d'eau permise par un seuil a été remplacée par une prise d'eau au fil de l'eau afin de restaurer la continuité écologique. L'allongement de la canalisation de prise d'eau dans l'ancien bras du ruisseau de Cornes permet le rattrape de la pente. La prise d'eau en préfabriquée a été callée de manière à respecter le débit minimum biologique et une vanne limite le débit maximal entrant dans l'étang.

Maitrise d'ouvrage : Propriétaire privé

Montant de l'opération : 10 594,80 € TTC (appel à projet de l'Agence de l'Eau Adour Garonne)



A gauche : le projet de travaux / en haut à droite : photographie du nouveau lit du ruisseau de Cornes depuis la confluence avec l'ancien / en bas à droite : la prise d'eau permettant l'alimentation de l'étang

-Remplacement de la buse de Feuillade infranchissable pour la faune piscicole par un pont à fond ouvert (Clidane01 / ROE : 80989) en 2018, rôle d'Assistant Maitrise d'Ouvrage

Maitrise d'ouvrage : Commune de Briffons

Maitre d'œuvre : Ingerop

Montant de l'opération : 99 950,00 € TTC (appel à projet de l'Agence de l'Eau Adour Garonne)



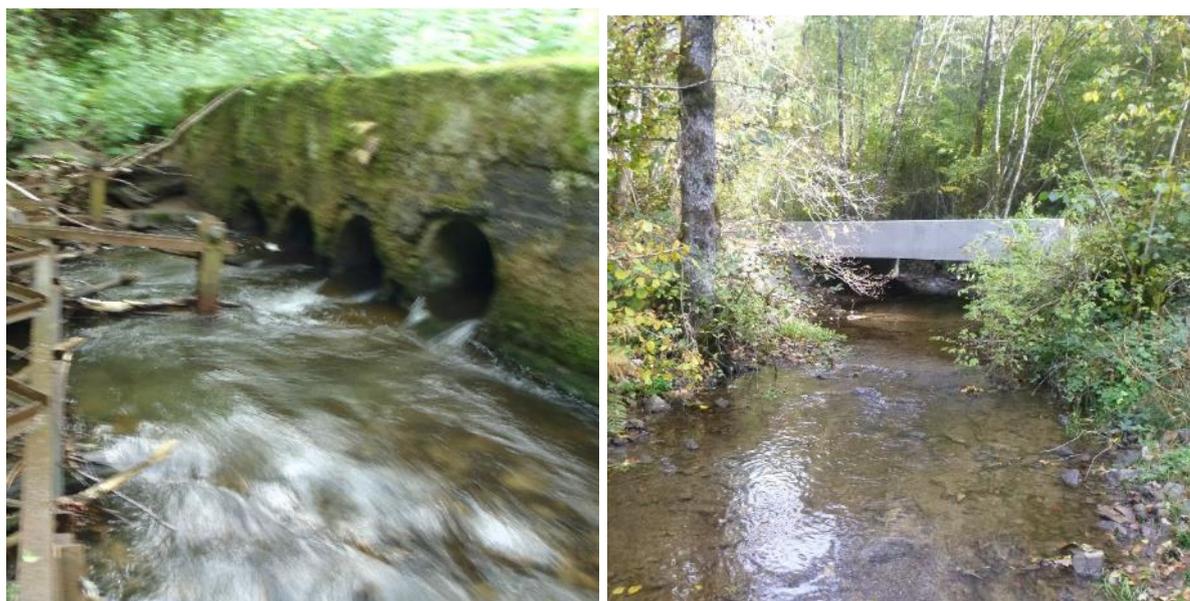
*A gauche : buse de Feuillade avec sa chute / A droite : remplacement par un pont à fond ouvert*

- Remplacement de l'ouvrage busé de l'Eau du Bourg infranchissable pour la faune piscicole par un pont à fond ouvert (Eau du Bourg 01 / ROE : 77730) en 2019, rôle de Maitre d'œuvre

L'ouvrage busé était en très mauvais état avec un contournement de la rivière suite à l'obstruction de ce dernier. Un pont artisanal fait de rondins et de poutrelles métalliques avait été construit pour assurer le franchissement mais présentait de forts risques pour la sécurité.

Maitrise d'ouvrage : Commune de Bourg Lastic

Montant de travaux : 88 355,21 € TTC (appel à projet de l'Agence de l'Eau Adour Garonne)



*A gauche : ouvrage busé infranchissable / A droite : remplacement par un pont à fond ouvert*

- Contournement du seuil du Camp militaire infranchissable pour la faune piscicole sur le ruisseau de Cornes par remise en place du ruisseau dans son talweg sur 150 mètres avec mise en défens et installation de 3 passages à gué (Cornes 06 / ROE : 89869) en 2019, rôle de Maître d'œuvre

Maitrise d'ouvrage : Ministère de la Défense

Montant de travaux : 12 663,60 € TTC + 1 056,00 € TTC de pêche de sauvetage

Financement : Ministère de la Défense



*A gauche : seuil du camp / A droite : nouveau tracé du ruisseau (vestige de l'ancien lit visible sur la partie droite)*

### II.3.b Mises aux normes et effacements d'étangs

- Chaplet des étangs de Bourg Lastic sur l'affluent du Ruisseau de Cornes, effacement des 3 étangs aval et mise aux normes des 2 étangs amont (dérivation, prise d'eau et bassin de décantation commun et installation de 2 moines), rôle d'Assistant Maitrise d'Ouvrage

Maitrise d'ouvrage : Propriétaires privés

Maitrise d'œuvre : CPIE Corrèze

Montant de travaux : 90 396 € TTC pour les 3 effacements (appel à projet de l'Agence de l'Eau Adour Garonne) / subvention Agence de l'Eau Adour Garonne (60%) pour les 2 mises aux normes.



*Effacement du 1<sup>er</sup> plan d'eau (surface : 6095 m<sup>2</sup>)*



*Effacement du 2<sup>eme</sup> plan d'eau (surface : 3615 m<sup>2</sup>)*



*Effacement du 3eme plan d'eau (surface : 3494 m<sup>2</sup>)*

- Mise aux normes de l'étang communal Willy Mabrut de Briffons comprenant la mise en place d'un moine hydraulique, la reprise de la vidange, une prise d'eau respectant le débit minimum biologique sur la dérivation ainsi qu'un évacuateur de crue en 2016, rôle d'Assistant Maitrise d'Ouvrage et Maitre d'œuvre

Maitrise d'ouvrage : Commune de Briffons

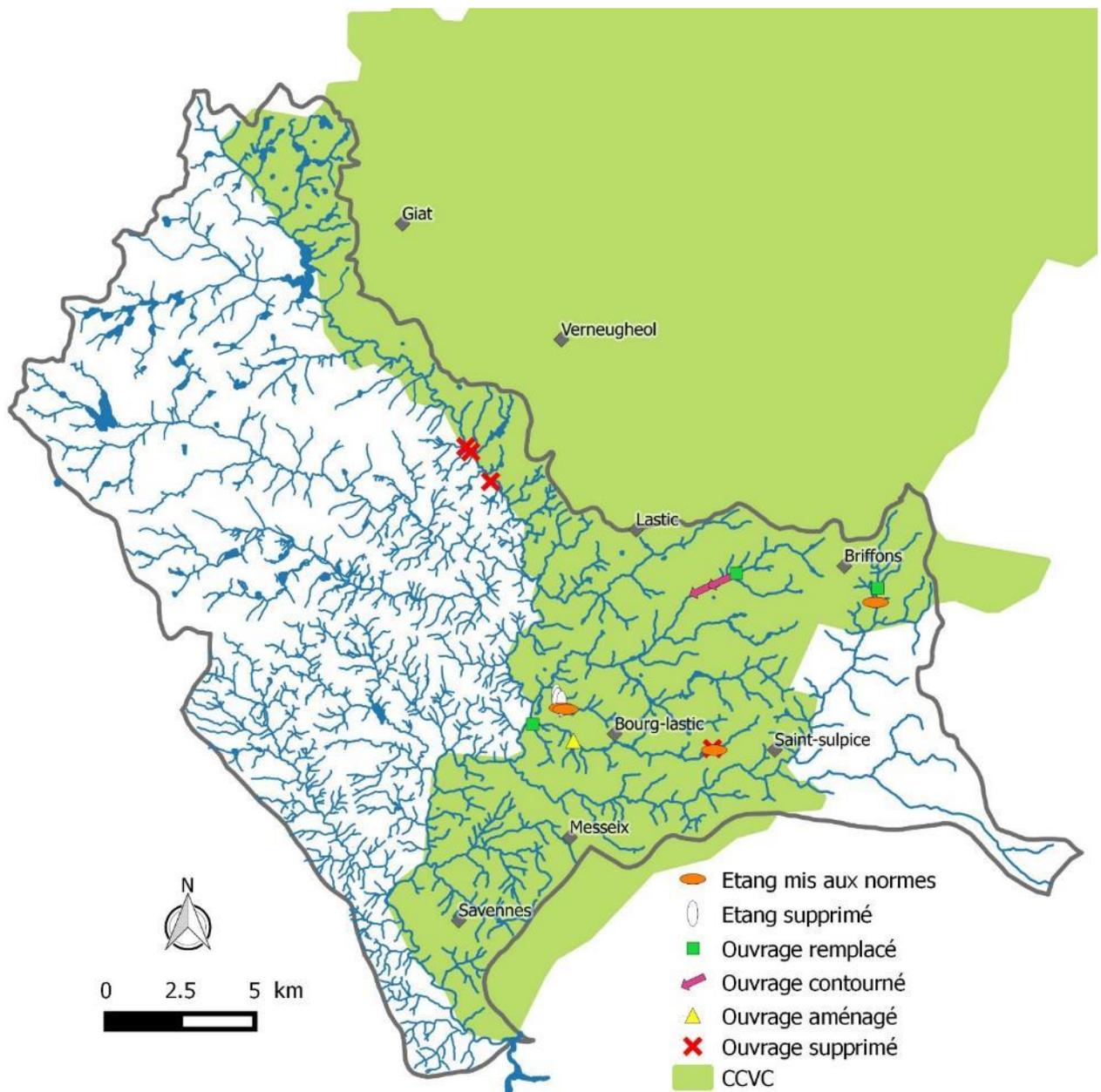
Maitrise d'œuvre pour l'étude : Michel Faurillon

Montant de l'opération : 48 619,50 € TTC pour l'étude, les levés topographiques et les travaux.

Financement : Agence de l'Eau Adour Garonne 30% et 70% Commune de Briffons



*Gauche : prise d'eau au fil de l'eau sur la dérivation, droite : moine hydraulique de l'étang Willy Mabrut*



*Carte de localisation des interventions sur les étangs et les ouvrages*

### II.3.c *Mise en défens des berges*

#### En 2017 (1km de cours d'eau clôturé et 6 aménagements installés)

Projets contractualisés avec 3 exploitations sur 3 bassins versant différents :

- Ramade (3 abreuvoirs et 420 ml de clôture en barbelé) /
- Clidane (1 abreuvoir de type descente aménagée)
- Ruisseau de la Malpeire (2 passages à gué et 580 ml de clôture électrique)

Maitrise d'ouvrage : Communauté de communes

Montant de l'opération : 7 182,06 € TTC pour les travaux et pour le matériel de clôture

Financement : Agence de l'Eau Adour Garonne 60%, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme 20 % et Communauté de communes 20%



*Avant/après aménagement d'un abreuvoir de type descente aménagée sur la Clidane*



*Avant/après aménagement d'un passage à gué sur le Ruisseau de la Malpeire*

#### En 2018 (2,1 km de cours d'eau clôturés et 9 aménagements installés)

Projets contractualisés avec 4 exploitations sur 3 bassins versant différents en 2018 :

Ramade (1 abreuvoir, 3 passage à gué et 850 ml de clôture) / Cornes (1 passage à gué, 2 passages busés et 1000 ml de clôture) / Ruisseau de la Malpeire (2 passages à gué et 250 ml de clôture)

Maitrise d'ouvrage : Communauté de communes

Montant de l'opération : 12 031,37 € TTC pour les travaux et pour le matériel de clôture

Financement : Agence de l'Eau Adour Garonne 60%, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme 20 % et Communauté de communes 20%



*Avant/après aménagement d'un passage à gué sur la Ramade*



*Avant/après aménagement d'un passage à gué sur le Ruisseau de la Malpeire*

En 2019 (3,09 km de cours d'eau clôturés et 9 aménagements installés)

Projets contractualisés avec 3 exploitations sur 4 bassins versant différents en 2019 :

Ruisseau du Malpeire (1 passage à gué et 550 ml de clôture)

Cornes (1 passage à gué, 1 abreuvoir de type descente aménagée et 825 ml de clôture)

Clidane (2 passages à gué et 510 ml de clôture)

Béal des Roziers (4 passages à gué et 1200 ml de clôture)

Maitrise d'ouvrage : Communauté de communes

Montant de l'opération : 14 799,00 € TTC pour les travaux et pour le matériel de clôture

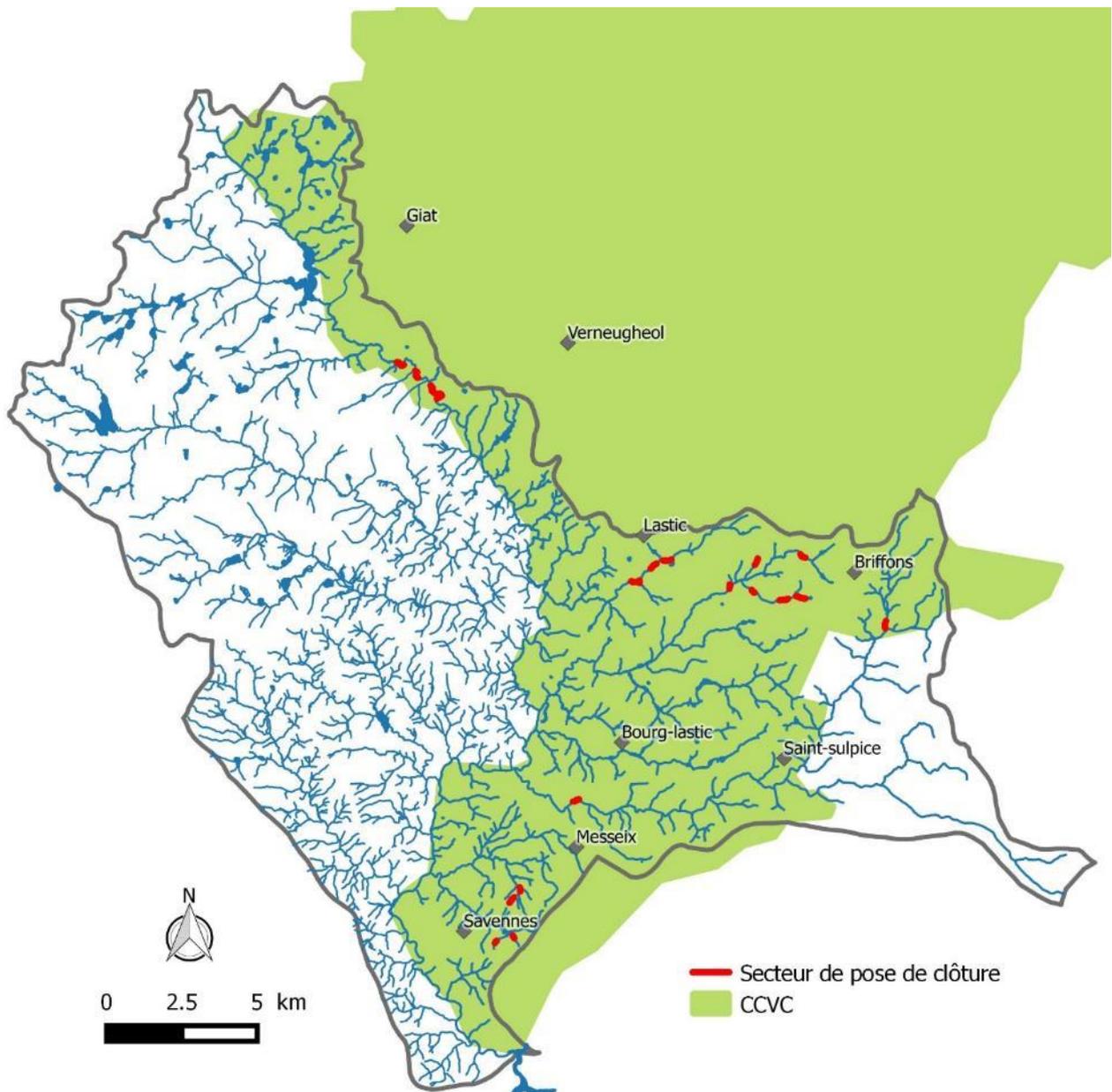
Financement : Conseil Départemental du Puy-de-Dôme 20 % et Communauté de communes 80%



*Avant/après aménagement d'un passage à gué sur le Ruisseau de la Malpeire*



*Avant/après aménagement d'un passage à gué sur le Ruisseau de Cornes*



*Carte de localisation des secteurs de travaux agricoles*

### III. LES CONTACTS AVEC LES PARTENAIRES, LA SENSIBILISATION ET L'INFORMATION :

#### III.1.a Animation et participation aux réunions, commissions et comités de pilotage

- Préparation et animation à différentes réunions (conseils communautaires, commissions agricoles, commissions environnement, comité de pilotage...)
- Participation à différentes réunions (rendus d'étude, comité de pilotage, groupe de travail ...)

#### III.1.b Concertation avec les acteurs du territoire

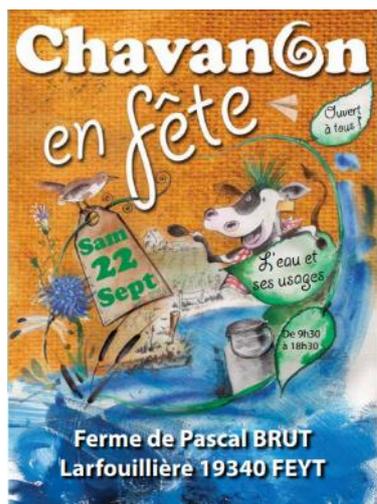
- Partenaires techniques et financiers / Elus / Propriétaires et exploitants

#### III.1.c Formation

- Formation encadrant technique professionnel par Chantier Ecole
- Formation abattage à l'école forestière de Meymac
- Formation Prévention et Secours Civiques niveau 1
- Habilitation pêche électrique

#### III.1.d Sensibilisation à la protection et à la gestion des cours d'eau et milieux annexes

- Assemblées générales des AAPPMA d'Herment en 2018 et de Bourg Lastic en 2018 et 2019
- Fête du Pain le samedi 4 août 2018 à Saint Germain Près Herment
- Fête du Chavanon le 22 septembre 2018
- Accompagnement d'étudiant (BTS de Neuvic) et encadrement de 2 stagiaires de 1ere STAV



Haut gauche : affiche de la Fête du Chavanon, haut droite : animation lors de la Fête du Chavanon

- Animations scolaires et centre de loisir :

- 1 demi-journée avec les CP-CE1 d'Herment le 4 juillet 2016
- 3 demi-journées avec le centre de loisir intercommunal Sioulet Chavanon en 2016
- 6 demi-journées dans le cadre des TAP pour 3 classes de CP-CE1 en 2016
- 3 interventions dans le cadre des TAP (recherche de la faune aquatique) en 2017



Gauche : sortie terrain avec le centre de loisir, centre : découverte de la faune aquatique avec les plus petits au centre de loisir, droite : sortie scolaire avec les CP CE1 d'Herment